

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A.,
DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A.,
DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.,
MONNIEZ C., WATTIEZ F., RASSENEUR M., HOICHEPIED J.,
LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

Excusés : DRUMEL A., NIS R.,

=====
SEANCE PUBLIQUE

**HOMMAGE A MONSIEUR CHRISTIAN LENNE - ANCIEN CONSEILLER
COMMUNAL DECEDE ET MONSIEUR JORIS MARCHAND - POLICIER AU
TOURNAISIS ET FILS D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE DECEDE**

Le Conseil communal a tenu à rendre hommage à Monsieur Christian LENNE, conseiller communal du 21 mai 1990 au 27 décembre 1994, décédé le 9 novembre 2013 ainsi qu'à Monsieur Joris Marchand, policier à la zone de Police du Tournaisis, décédé le 25 novembre 2013.

Le Président a retracé la carrière professionnelle et politique de Monsieur LENNE. A la fin de cet hommage, une minute de silence a été respectée en leur mémoire.

=====
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE - INFORMATION

Prend connaissance du Plan d'Action annuel 2013-2014 et du rapport d'activités 2012-2013 de l'accueil extra-scolaire. Ces documents ont été soumis et approuvés à la Commission communale de l'Accueil qui s'est réunie le 10 décembre 2013.

=====
BUDGET 2014 DE L'EGLISE PROTESTANTE DE PERUWELZ

Vu le résultat des votes sur le budget 2014 de la paroisse protestante de Péruwelz proposé, à savoir, **1oui, 5non et 13abstentions**, un avis **défavorable** est émis au budget 2014 de la paroisse protestante de Péruwelz :

Recettes et dépenses : 11.559,44€

Supplément communal : 5.509,44€ x 60/324 = 1.020,27€

=====
MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2013 DE LA FABRIQUE

D'ÉGLISE DE BERNISSART

Revu sa délibération du 13 décembre 2012 émettant un avis défavorable sur le budget 2012 de la fabrique d'église de Bernissart fixant l'intervention communale à 22.595,09€;

Vu la proposition de la modification budgétaire n°1 approuvée par le conseil de fabrique en date du 23 octobre 2013;

Vu le résultat des votes sur la Modification Budgétaire n°1 extraordinaire de la Fabrique d'église de Bernissart proposée, à savoir, **1oui, 3non et 15 abstentions;**

Un avis **défavorable** est émis sur la modification budgétaire n°1, services ordinaire, arrêtée par le Conseil de la Fabrique d'église de Bernissart, en date du 23 octobre 2013.

La modification budgétaire n°1 n'entraîne aucune modification de la part communale 2013 puisqu'elle comprend une augmentation et une diminution équivalentes des dépenses de 3.815€.

=====
BUDGET 2014 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE BERNISSART

Vu le résultat des votes sur le budget 2014 de la fabrique d'église de Bernissart proposé, à savoir, **1oui, 3non et 15abstentions**, un avis **défavorable** est émis au budget 2014 de la fabrique d'église de Bernissart arrêté comme suit :

- recettes et dépenses : 26.901,28€
- intervention communale : 21.838,74€

=====
BUDGET 2014 DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

WISE ET APPROUVE A L'UNANIMITE

au service ordinaire : 3.065.491,73€ en recettes et
3.065.447,21€ en dépenses

soit un boni de 44,52€

WISE ET APPROUVE A L'UNANIMITE

au service extraordinaire 55.100,00€ en recettes
55.100,00€ en dépenses

soit un boni de 0,00€

La contribution de la commune pour parer à l'insuffisance des Ressources en 2014 s'élève à 785.845,75€.

=====

CONDITIONS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Attendu que ces chapiteaux accompagnés de matériel divers sont de plus en plus sollicités pour des manifestations dans et hors entité, qu'il y a lieu d'adapter les prix et de parer à l'amortissement du matériel mis en location par la commune, que ces locations requièrent plus de frais de renouvellement de matériel, de déplacement et une indisponibilité d'ouvriers qui y sont affectés pour toute une journée;

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention locative des chapiteaux communaux annexée au dossier ad hoc, fixant notamment à partir du 1^{er} janvier 2014 le **prix de location à 500€ dans l'entité et 1.000€ hors entité.**

- La mise à disposition commencera depuis la veille de la festivité à 15 h 30 jusqu'au premier jour ouvrable suivant la festivité à 12 heures.

- Un **tarif de 200€** est accordé 1 fois l'an pour les écoles de l'entité. Un tarif préférentiel peut également être accordé par le Collège communal aux différentes manifestations organisées à Bernissart et auxquelles l'Administration communale est partie prenante.

Le tarif appliqué au matériel communal est le suivant :

MATERIEL	TARIFS
Eclairage du chapiteau	Compris dans le prix de location
Coffret électrique	Compris dans le prix de location
Podium	100€ montage compris quel que soit le nombre de morceaux demandés
Mange-debout	5€ (sans nappe)
Table bois seule	3€
Banc bois seul	1€
1 table + 2 bancs	5€
Chaises	0,5€ uniquement réservées aux manifestations en salle
Tente verte	15€ sans montage couvrant les frais de transport et de manutention 25€ avec montage
Barrières Nadar	0,5€
Grilles d'expositions	gratuit

En cas de dégâts, le matériel est facturé aux montants suivants :

MATERIEL	TARIFS
Chapiteau	Facturation du montant des réparations et/ou remplacement de matériel
Podium	Prix d'un élément 960€
Mange-debout	60€
Table bois seule	115€
Banc bois seul	45€
Chaises	10€
Tente verte	4.000€
Barrières Nadar	75€/pièce
Grilles d'exposition	175€

De confier au Collège communal l'attribution des contrats individuels.

=====

CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

SALLE JEAN DEMOLS A POMMEROEUL

DECIDE A L'UNANIMITE :

- L'entretien général et la surveillance sont confiés à une personne choisie par le Collège communal.
- Une **caution de 124 €** est toujours exigée et sera non remboursée en cas de vol ou de dégradation.
- Les demandes d'occupation sont examinées par le Collège communal lequel aura la possibilité d'accorder certaines dérogations dans le cadre du partenariat.

- Les prix d'occupation sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2014 à :

a) Pour le Week-end

- **400 €** pour les personnes extérieures;
- **250 €** pour l'entité.

L'occupation est consentie au maximum à partir de la veille à 12 heures jusqu'au lendemain à 12 heures. Les dimanches et jours fériés légaux n'étant pas pris en considération pour ce calcul.

b) En semaine

- **75 €** par journée d'occupation du lundi au jeudi. Pas de location en journée le vendredi. Ce montant ne comprend pas la mise à disposition de la cuisine et du matériel.

Les locaux seront disponibles uniquement le jour de l'occupation et devront être libérés dans l'état où ils se trouvaient initialement. Le nettoyage est effectué par le locataire.

La rémunération équitable est fixée à **15€**.

=====

SALLE D'HARCHIES

DECIDE A L'UNANIMITE :

- L'entretien général et la surveillance sont confiés à une personne choisie par le Collège communal.
- Une **caution de 124 €** est toujours exigée et sera non remboursée en cas de vol ou de dégradation.
- Les demandes d'occupation sont examinées par le Collège communal lequel aura la possibilité d'accorder certaines dérogations dans le cadre du partenariat.

- Les prix d'occupation sont fixés à partir du 1^{er} janvier 2014 à :

a) Pour le Week-end

- **500 €** pour les personnes extérieures;
- **300 €** pour l'entité.

L'occupation est consentie au maximum à partir de la veille à 12 heures jusqu'au lendemain à 12 heures. Les dimanches et jours fériés légaux n'étant pas pris en considération pour ce calcul.

b) En semaine

- **75 €** par journée d'occupation du lundi au jeudi. Pas de location en journée le vendredi. Ce montant ne comprend pas la mise à disposition de la cuisine et du matériel.

Les locaux seront disponibles uniquement le jour de l'occupation et devront être libérés dans l'état où ils se trouvaient initialement. Le nettoyage est effectué par le locataire.

La rémunération équitable est fixée à **15€**.

=====

REVISION DU PRIX DES CONCESSIONS

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer comme suit les prix des concessions et leur renouvellement pour une durée de 25 ans :

Pour le placement de corps non incinérés ainsi que d'urnes cinéraires dans un emplacement de 2,5 m²

- 300€ pour 1 ou 2 corps;
- 450€ pour 3 corps, si techniquement l'emplacement le permet.

Pour le placement d'urnes cinéraires dans un emplacement de 0,5 m² (parcelle d'inhumation d'urnes)

- 300€ pour 1 ou 2 urnes;

- 450€ pour 3 urnes.

Pour le placement en columbarium

- 300€ pour 1 ou 2 urnes;

- 450€ pour 3 urnes, si techniquement le columbarium le permet.

=====
**RAPPORT PRESCRIT PAR L'ARTICLE L1122-23 DU CODE WALLON DE LA
DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION**

L'assemblée prend acte à l'unanimité du rapport annuel du Collège communal arrêté le 25 novembre 2013 concernant la gestion de l'année 2013.

Ce document dressé en application de l'article L 1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation avait été adressé à la convocation du Conseil accompagnant le budget de l'exercice 2014.

=====
**FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE 2014 A LA ZONE DE
POLICE BERNISSART-PERUWELZ**

DECIDE A L'UNANIMITE. La dotation de la commune de Bernissart à la zone de police Bernissart-Péruwelz pour l'année 2014 est fixée à 913.713,39€, soit la dotation 2013 (904.666,72€) majorée de 1%.

=====
**SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET COMMUNAL
2014**

Attendu que le budget 2014 a été concertée en Comité de Direction, conformément à l'article L1211-3 §2 dernier alinéa du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Le budget communal de l'exercice est présenté par Monsieur Luc Wattiez, Echevin des Finances :

Il présente au service ordinaire le résultat suivant :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercice propre	14.313.336,87	14.287.993,35	25.343,52
Exercices antérieurs	2.519.484,41	3.193,63	2.516.290,78
Prélèvement	-	-	-
Résultat global	16.832.821,28	14.291.186,98	2.541.634,30

VOTE PAR 16 OUI ET 3 ABSTENTIONS

Il présente au service extraordinaire le résultat suivant :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Exercice propre	3.702.122,00	3.797.699,17	-95.577,17
Exercices antérieurs	402.136,59	47.648,27	354.488,32
Prélèvement	90.427,17	42.354,15	48.073,02
Résultat global	4.194.685,76	3.887.7014,59	306.984,17

VOTE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION

La présente délibération sera soumise à la Tutelle spéciale d'approbation (DGO5 Direction extérieure) conformément à l'article L3131- 1 § 1 1° du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation et aux services Recette et Comptabilité.

=====

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DE MARCHES

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION d'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-après, de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions et de confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

=====

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marchés
10401/72460	Travaux maintenance chauffage (vannes thermo, coques pour régulation chauffage)	3.000,00	FR : 3.000,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
10402/72460	Travaux rénovation chéneau (entrée CAP)	3.500,00	FR : 3.500,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
10401/74198	Achat de mobilier divers	1.000,00	FR : 1.000,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
10401/74253	Achat de matériel informatique	2.000,00	FR : 2.000,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
10401/74451	Acquisition matériel exploitation (tapis)	1.000,00	FR : 1.000,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
12401/71260	Acquisition du Moulin BLA	30.000,00	Emp : 30.000,00	Pas de marché - 1 seul vendeur
12402/72160	Frais établissement et travaux pour PCA Lac Bernissart	7.500,00	FR : 7.500,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
12401/72360	Frais établissement et travaux remplacement cabine haute tension	85.000,00	Emp : 85.000,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a
12402/72360	Frais établissement et travaux Palace	338.300,00	Emp : 263.300,00 ES : 75.000,00	Adjudication ouverte
12402/72360	Frais établissement et travaux chauffage OTEB	10.000,00	Emp : 10.000,00	PN art 26§1, 1 ^o a
12403/72360	Travaux de transformation électrique (fermette Préau)	3.000,00	FR : 3.000,00	PNSP/s/facture art 26§1, 1 ^o a
12404/72360	Travaux d'aménagement	23.000,00	Emp 1767 : 1.150,00	PNSP plusieurs acq, art 26 §

	divers (OTEB)		Subs : 21.850,00	1, 1 ^o a
12401/72460	Travaux maintenance chauffage salles (vannes thermo, coques pour régulation chauffage)	1.500,00	FR : 1.500,00	Simple facture
12402/72460	Travaux rénovation (salle de bains) conciergerie HAR	3.600,00	FR : 3.600,00	Simple facture
12403/72460	Travaux maintenance chauffage (fermette Préau)	12.000,00	Emp : 12.000,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a
42101/72360	Travaux chauffage serres (générateur suppl., ...)	4.000,00	FR : 4.000,00	Simple facture
42101/73160	Frais établissement et travaux de réfection (rue Notre Dame,...)	20.000,00	Emp : 20.000,00	PN art 26§1, 1 ^o a
42102/73160	Frais établissement et travaux aménagement place de BER et ses abords	46.000,00	Emp : 46.000,00	Appel d'offres ouvert
42102/73160	Travaux de voirie (accotements rue Fraity,...)	20.000,00	Emp : 20.000,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a pour matériaux
42101/74352	Acquisition d'un véhicule	1.500,00	FR : 1.500,00	Simple facture
42101/74398	Achat de véhicules spéciaux	120.000,00	Emp : 120.000,00	Appel d'offres ouvert
42101/74451	Acquisition matériel exploitation (caméras)	10.000,00	Emp : 10.000,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a
4210474451	Acquisition de matériel d'exploitation	16.800,00	Emp : 16.800,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a
42201/74152	Remplacement abribus	21.000,00	Emp : 21.000,00	PNSP art 26§1, 1 ^o a
42301/74152	Acquisition de signalisation routière	1.250,00	FR : 1.250,00	Simple facture
72201/72260	Frais établissement et travaux construction école du centre	819.000,00	Emp : 162.119,39 ES : 656.880,61	Adjudication ouverte
72201/72360	Frais établissement et travaux aménagement d'un escalier de secours école de Pommeroeul	5.000,00	FR : 5.000,00	Simple facture
72202/72360	Travaux d'aménagement d'un local école Ville-Pommeroeul	10.000,00	Emp : 10.000,00	Simple facture pour matériaux
72204/72360	Frais établissement et travaux rénovation école Ville-Pommeroeul (extension,...) PTPN	40.000,00	Emp : 10.000,00	PNSP auteur de projet

72201/72460	Travaux maintenance chauffage écoles(vannes thermo, coques pour régulation chauffage)	4.000,00	FR : 4.000,00	Simple facture
72202/72460	Travaux rénovation bureau école Ville-Pommeroeul (élec, plafond,...)	4.000,00	FR : 4.000,00	Simple facture
72203/72460	Travaux maintenance bâtiment jaune (carrelage mural, sanitaires,...)	2.000,00	FR : 2.000,00	Simple facture
72204/72460	Travaux maintenance école Pommeroeul (descentes eaux pluviales)	7.000,00	FR : 7.000,00	Simple facture
76701/72460	Travaux maintenance chauffage (vannes thermo, coques pour régulation chauffage,...)	500,00	FR : 500,00	Simple facture
76701/74253	Acquisition matériel informatique (portail web, ...)	6.100,00	FR : 6.100,00	Simple facture
76401/72360	Travaux éclairage (nouveau bâtiment CAP)	2.500,00	FR : 2.500,00	Simple facture
76402/72360	Frais établissement et travaux toiture COP	795.000,00	Emp : 252.836,00 ES : 542.164,00	PN art 17§2, 1°c
76401/72560	Frais établissement et travaux de réfection de la piste d'athlétisme	983.000,00	Emp : 429.247,45 ES : 553.752,55	Adjudication publique
77102/72160	Travaux d'aménagement extérieur (tunnel OTEB-Musée)	36.000,00	Emp : 36.000,00	PNSP art 26§1, 1°a
77101/72360	Travaux d'aménagement (scénographie musée)	10.000,00	Emp : 10.000,00	PNSP art 26§1, 1°a
77102/72360	Frais établissement et travaux aménagement musée	5.000,00	Emp 1760 : 4.000,00 FR : 1.000,00	Simple facture
77102/72360	Frais établissement et travaux aménagement de sécurisation du musée	10.000,00	Emp : 10.000,00	PNSP art 26§1, 1°a
77103/72360	Travaux d'aménagement du musée (climatisation)	5.000,00	FR : 5.000,00	Simple facture
77101/72460	Travaux de maintenance (toiture bâtiment minéraux)	3.000,00	FR : 3.000,00	Simple facture
83209/74198	Acquisition de mobilier EDD (armoire,...)	400,00	FR : 400,00	Simple facture

83501/72460	Travaux maintenance chauffage (vannes thermo, coques pour régulation chauffage,...)	500,00	FR : 500,00	Simple facture
87701/73160	Frais établissement et travaux égouttage et aménagement hydraulique rue du Rivage)	248.172,00	Emp : 248.172,00	Adjudication publique par IPALLE
		3.781.122,00		

=====

LISTE DES SUBSIDES

FIXE A L'UNANIMITE le détail des subsides attribués pour l'exercice 2014 aux sociétés locales suivant la liste annexée au budget 2014 au montant de 32.437,73€.

=====

PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2013

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 3^{ème} trimestre 2013 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 830.943,77€.

=====

GESTION D'ESCOMPTE DE SUBVENTION

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION de demander à Belfius de réduire l'avance de :

- ◆ 16.860,00 pour l'escompte 1628 (travaux rue de la Garde)
- ◆ 7.011,42 pour l'escompte 1694 (Fr.ét.et tx toiture bâtiment jaune)
- ◆ 78.887,11 pour l'escompte 1711 (Fr.ét.et tx d'égouttage église POMM)
- ◆ 51.211,56 pour l'escompte 1712 (Fr.ét.et tx de chauffage et enveloppe extérieure Acomal)
- ◆ 28.948,05 pour l'escompte 1742 (Fr.ét.et tx amélioration musée (performance énergétique)

de transférer le solde des escomptes sur le compte des subsides et emprunts:

- ◆ 17.847,64 pour l'escompte 1628 (travaux rue de la Garde)
- ◆ 15.388,55 pour l'escompte 1694 (Fr.ét.et tx toiture bâtiment jaune)

de rembourser l'avance par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire :

- ◆ 2.420,00 pour l'escompte 1695 (Tx dégâts d'hiver)
- ◆ 28.948,04 pour l'escompte 1742 (Fr.ét.et tx amélioration musée performance énergétique)

de rembourser l'avance par prélèvement sur l'ouverture de crédit 1755 :
16.280,23 sur l'escompte 1742

=====

PROJET D'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN ALLEE DES PLATANES

DECIDE A L'UNANIMITE :

- du principe de la vente de gré à gré des parcelles de terrain cadastrées section B n°844 et 840 partie d'une superficie totale de 4 ares 59 ca sises aux lieudits « Viviers de préaux » et « rue de l'attrape » dans le prolongement de l'Allée des Platanes à BERNISSART.

- de fixer le prix minimum de vente desdites parcelles à 40 € le mètre carré soit 18.360 € pour la superficie totale de 4 ares 59 centiares.

=====

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE RELATIF A LA CIRCULATION RUE DES VIEUX FOURS A BLATON

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 8 septembre 2013 faisant suite à une pétition des riverains de la rue des Vieux Fours à Blaton concernant la circulation en sens unique dans cette rue entre la Place Emile Royer et la rue de la Station ;

ARRETE A L'UNANIMITE Dans la rue des Vieux Fours, le sens interdit existant entre le n°112 et la Place Emile Royer est abrogé.

Les mesures suivantes peuvent être prises :

- les signaux C1 avec additionnel « M2 » et F19 avec additionnel « M4 » peuvent être enlevés.

=====

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE RELATIF AU STATIONNEMENT POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE CITE JARDIN A HARCHIES

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 8 septembre 2013 faisant suite à la demande d'emplacement de stationnement pour personnes handicapées de Monsieur et Madame DHEDIN-SOYEZ d'Harchies ;

ARRETE A L'UNANIMITE Dans la Cité Jardin, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, le long du n°25a. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

=====

REGLEMENT COMMUNAL SUR LES FUNERAILLES ET SEPULTURES

ARRÊTE A L'UNANIMITE Le règlement communal sur les funérailles et les sépultures ci-annexé.

=====

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL A L'ASBL
CAMPING DU PREAU**

Attendu que, durant la gestion communale du camping, du matériel a été acquis par l'administration communale et spécifiquement pour le fonctionnement du camping, qu'il convient que ce matériel puisse continuer à être utilisé par l'ASBL et qu'il soit donc mis à sa disposition;

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention de mise à disposition de matériel communal entre la commune de Bernissart et l'ASBL « camping du Préau ».

=====
OCTROI DE LA PROGRAMMATION SOCIALE

DECIDE A L'UNANIMITE d'octroyer la programmation sociale au personnel statutaire, contractuel, ainsi qu'aux mandataires de l'Administration communale.

=====
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UNE
CHARGEUSE PELLETEUSE**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver l'avis de marché et le cahier spécial des charges relatif à la fourniture d'une chargeuse pelleteuse et de retenir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation de marché.

=====
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LA DESIGNATION DE L'AUTEUR
DE PROJET POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CABINE
HAUTE TENSION AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU**

APPROUVE A L'UNANIMITE Le cahier spécial des charges relatif à un contrat d'honoraires pour l'élaboration d'un projet complet visant le remplacement de la cabine haute tension rue du préau. Ce marché de services sera passé par procédure négociée, sans publicité lors du lancement de la procédure.

=====
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'INTERCOMMUNALE IDETA

Décide d'approuver **par 18 oui et 1 abstention** :

- le point 1° : Approbation du Plan stratégique 2014-2016 ;
- le point 2° : Approbation du budget 2014-2016 ;
- le point 3° : Démission/Désignation d'administrateur ;
- le point 4° : Modifications mineures aux statuts suite aux remarques formulées par la tutelle ;
- le point 5° : Approbation de la proposition du Comité de rémunération en matière de jetons de présence et émoluments ;
- le point 6° : Divers.

=====
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'INTERCOMMUNALE IPFH

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION d'approuver le point 1° de l'ordre du jour, à savoir : - Plan stratégique 2014-2016, de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 12 décembre 2013 et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'INTERCOMMUNALE IGRETEC

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION d'approuver :

- le point 2° de l'ordre du jour : Projet de fusion du secteur 2/secteur5 : rapport d'échange;

- le point 3° de l'ordre du jour : Dernière évaluation du Plan stratégique 2011-2013;

- le point 4° de l'ordre du jour : Plan stratégique 2014-2016;

- le point 5° de l'ordre du jour : In house : proposition de modifications de fiches tarifaires;

- le point 6° de l'ordre du jour : Modifications statutaires.

de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en sa séance du 12 décembre 2013, de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'INTERCOMMUNALE IPALLE

DECIDE PAR 18 OUI ET 1 ABSTENTION D'approuver, aux majorités suivantes, le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2013 de l'Intercommunale IPALLE :

1. Approbation du plan stratégique exercices 2014 - 2016;

De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal, de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====

Le conseil communal a marqué son accord pour être associé à l'invitation à la conférence de Mr DI RUPO le 13 janvier 2014 à 19heures.

=====

PAR LE CONSEIL :

**La Directrice Générale,
Véronique BILOUET**

**Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN**

=====